

GRAND
CALAIS

Terres & Mers

Natacha Bouchart
Présidente de Grand Calais Terres & Mers
Maire de Calais
Vice-Présidente Région Hauts-de-France



Bouchart

Extrait du Registre des Délibérations Communautaires

Délibération du Conseil Communautaire
du 9 juin 2020

2020-117 : COMMUNICATION DE LA PRESIDENTE

Attributions exercées par délégation du Conseil communautaire – Article L 5211-10 du Code
Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu

RAPPORTEUR : MME LA PRESIDENTE

Acte certifié exécutoire
compte-tenu de :

son affichage à l'hôtel
communautaire
le 11 juin 2020

sa notification faite
le

Et de sa réception en
Préfecture le
11 juin 2020

Pour Mme la Présidente
Par délégation de signature,

La Directrice du Département
des Affaires Générales

Corinne CHARLET
Corinne CHARLET

Mesdames, Messieurs,

J'ai usé de la délégation de pouvoir que vous
m'avez attribuée par délibération 2019-266 du 2
décembre 2019 ainsi que par délibération 2020-115 du
11 mai 2020 dans les affaires suivantes :

Décision sur le mandatement du cabinet Avocats du Molinel aux fins de consultation/service collecte et assainissement.	11 mars 2020
Convention d'occupation du domaine public portant sur un terrain d'une superficie d'environ 9ha67a70ca situé dans l'emprise de l'aérodrome de Calais-Marck avec la SCEA POUPART ROUSSEZ pour une durée de 9 mois à compter du 1 ^{er} janvier 2020.	11 mai 2020
Convention d'occupation du domaine public portant sur un terrain d'une superficie d'environ 71ha13a51ca situé dans l'emprise de l'aérodrome de Calais-Marck avec M. Christian LEFEBVRE pour une durée de 9 mois à compter du 1 ^{er} janvier 2020	11 mai 2020
Convention d'occupation du domaine public portant sur un terrain d'une superficie d'environ 6ha93a13ca situé dans l'emprise de l'aérodrome de Calais-Marck avec la EARL DECLEMY pour une durée de 9 mois à compter du 1 ^{er} janvier 2020	11 mai 2020
Convention d'exploitation et d'entretien des ouvrages concourant à la défense contre la mer à Calais avec la Région Hauts-de-France.	13 mai 2020
Exercice du droit de préemption urbain – Renonciations (liste consultable – demande par mail au secrétariat des affaires générales)	

ADOpte A L'UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux Mil vingt, le 9 juin, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers est réuni en visioconférence sous la présidence de Madame Natacha BOUCHART, Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, sur la convocation qui lui avait été adressée le 3 juin.

Secrétaire de Séance : M. Emmanuel AGIUS

PRESENTS : Mme Bouchart, Présidente ; M. Hamy, M. Allemand, M. Fauquet, M. Grenat, Mme Dumont-Deseigne, M. Agius, M. Mignonet, M. Pestre, Mme Denière-Vampouille, M. Heddebaux, M. Delalin, Vice-Présidents ; M. Andre, Mme Boucher, M. Boutroy, M. Darre, M. De Fleurian, Mme Dupuy, Mme Krawczyk, M. Lacroix, M. Le Gall, M. Legrand, M. Martin, M. Marot, M. Matrat, M. Merlen, Mme Mulot-Friscourt, Mme Noel, Mme Quenez, M. Waroczyk, Conseillers Communautaires.

EXCUSES : M. Dubus et Mme Ducloy-Huyghes donnent pouvoir à M. Allemand
Mme Basset et M. Boulogne donnent pouvoir à M. Agius
M. Biousse et Mme Louchez donnent pouvoir à Mme Noel
Mme Bonniez-Millien et M. Dumont donnent pouvoir à Mme Dumont-Deseigne
M. Cambraye et Mme Van Rooy donnent pouvoir à Mme Bouchart
Mme Guiselain et Mme Heux donnent pouvoir à M. Mignonet
Mme Ducloy et Mme Fontaine donnent pouvoir à M. Grenat
Mme Ledoux et Mme Lemaitre donnent pouvoir à M. Pestre
M. Kara et Mme Leblond donnent pouvoir à Mme Mulot-Friscourt
M. Leroy et M. Lozano donnent pouvoir à M. Waroczyk
Mme Mercier et M. Taccoen donnent pouvoir à M. Martin
M. Duffy donne pouvoir à Mme Quenez
Mme Huchon donne pouvoir à M. Hamy
Mme Lost donne pouvoir à M. Fauquet
Mme Potier donne pouvoir à M. Legrand

M. Bouchel, sans pouvoir



Extrait du Registre des Délibérations Communautaires

Délibération du Conseil Communautaire
du 9 juin 2020

2020-118 : PERSONNEL

Développement économique – Contractuel – Recrutement

RAPPORTEUR : MME LA PRESIDENTE

Acte certifié exécutoire
compte-tenu de :

son affichage à l'hôtel
communautaire
le 11 juin 2020

sa notification faite
le

Et de sa réception en
Préfecture le

11 juin 2020

Pour Mme la Présidente
Par délégation de signature,

La Directrice du Département
des Affaires Générales

Corinne STARLET

Mesdames, Messieurs,

L'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 autorise les établissements publics à recruter des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

Un emploi de Rédacteur territorial au sein du service développement économique, pour assurer les fonctions de coordinateur des dispositifs de développement, est actuellement à pourvoir au sein de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers.

Une vacance d'emploi a été faite auprès du Centre de Gestion du Pas de Calais le 16/03/2020 sous le numéro d'offre O06220031237.

Aucun fonctionnaire ayant les compétences et l'expérience nécessaires n'a postulé.

Par conséquent, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

-d'autoriser Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à signer le contrat de recrutement d'une durée de un an renouvelable une fois pour la même durée, ainsi que les éventuels avenants et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche de l'agent contractuel.

-de fixer la rémunération en référence à celle d'un rédacteur territorial, 6^{ème} échelon, indice brut 431, en application du décret n° 2016-601 du 12 mai 2016 modifiant le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, augmentée de l'indemnité de résidence et le cas échéant du supplément familial, assortie du régime indemnitaire du groupe B1.

Les crédits correspondants sont prévus au budget général.

Le décret modifié n°88.145 du 15 février 1988, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, lui sera appliqué, notamment en matière de congés annuels et congés pour formation, de congés pour raison de santé ou d'accident du travail, de congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles, de travail à temps partiel, de discipline, de renouvellement de l'engagement, démission et licenciement.

ADOpte A L'UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux Mil vingt, le 9 juin, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers est réuni en visioconférence sous la présidence de Madame Natacha BOUCHART, Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, sur la convocation qui lui avait été adressée le 3 juin.

Secrétaire de Séance : M. Emmanuel AGIUS

PRESENTS : Mme Bouchart, Présidente ; M. Hamy, M. Allemand, M. Fauquet, M. Grenat, Mme Dumont-Deseigne, M. Agius, M. Mignonet, M. Pestre, Mme Denière-Vampouille, M. Heddebaut, M. Delalin, Vice-Présidents ; M. Andre, Mme Boucher, M. Boutroy, M. Darre, M. De Fleurian, Mme Dupuy, Mme Krawczyk, M. Lacroix, M. Le Gall, M. Legrand, M. Martin, M. Marot, M. Matrat, M. Merlen, Mme Mulot-Friscourt, Mme Noel, Mme Quenez, M. Waroczyk, Conseillers Communautaires.

EXCUSES : M. Dubus et Mme Ducloy-Huyghes donnent pouvoir à M. Allemand
Mme Basset et M. Boulogne donnent pouvoir à M. Agius
M. Biousse et Mme Louchez donnent pouvoir à Mme Noel
Mme Bonniez-Millien et M. Dumont donnent pouvoir à Mme Dumont-Deseigne
M. Cambraye et Mme Van Rooy donnent pouvoir à Mme Bouchart
Mme Guiselain et Mme Heux donnent pouvoir à M. Mignonet
Mme Ducloy et Mme Fontaine donnent pouvoir à M. Grenat
Mme Ledoux et Mme Lemaitre donnent pouvoir à M. Pestre
M. Kara et Mme Leblond donnent pouvoir à Mme Mulot-Friscourt
M. Leroy et M. Lozano donnent pouvoir à M. Waroczyk
Mme Mercier et M. Taccoen donnent pouvoir à M. Martin
M. Duffy donne pouvoir à Mme Quenez
Mme Huchon donne pouvoir à M. Hamy
Mme Lost donne pouvoir à M. Fauquet
Mme Potier donne pouvoir à M. Legrand

M. Bouchel, sans pouvoir

**GRAND
CALAIS**
Terres & Mers

Natacha Bouchart
Présidente de Grand Calais Terres & Mers
Maire de Calais
Vice-Présidente Région Hauts-de-France



Extrait du Registre des Délibérations Communautaires

Délibération du Conseil Communautaire
du 9 juin 2020

2020-119 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aide au développement des structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) – Soutien au développement de l'activité de la SAS « SIMPLON.Co »

RAPPORTEUR : M. AGIUS

Acte certifié exécutoire
compte-tenu de :

- son affichage à l'hôtel
communautaire
le 11 juin 2020
- sa notification faite
le

Et de sa réception en
Préfecture le
11 juin 2020

Pour Mme la Présidente
Par délégation de signature,

La Directrice du Département
des Affaires Générales

Corinne CHARLET

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa compétence de développement économique, la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers a mis en place un dispositif d'aide au développement des structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Région Hauts-de-France.

Pour rappel, ce dispositif permet à Grand Calais Terres & Mers d'accompagner financièrement les structures de l'ESS en phase de développement d'activité sur son territoire, dès lors que celles-ci représentent des entreprises de l'ESS au sens de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire.

Afin de permettre de boucler le financement de la nouvelle formation Développeur Web Full Stack à CALAIS, la SAS « SIMPLON.Co » a sollicité Grand Calais Terres & Mers pour l'obtention d'un accompagnement financier.

SIMPLON.Co travaille en effet actuellement à la mise en place de cette nouvelle promotion au sein de la Maison du Numérique et de l'Innovation du Calaisis.

L'objectif poursuivi de cette nouvelle formation est de mobiliser au maximum les publics des quartiers prioritaires, les femmes, seniors et personnes en reconversion professionnelle. Cette formation, s'appuyant sur une mobilisation du réseau de partenaires locaux est basée sur la méthodologie d'apprentissage par projet et un parrainage basée sur des cas réels en entreprise.

Compte tenu de l'intérêt du développement de l'activité de la SAS « SIMPLON.Co » au sein de la MDNI du Calaisis, aussi bien en termes de promotion des métiers du numérique et qu'en termes de création d'emploi sur le territoire, il est proposé d'apporter un soutien financier pour accompagner le développement de l'activité de la SAS « SIMPLON.Co » ayant obtenu son agrément ESUS.

Il est ainsi proposé d'octroyer à la SAS « SIMPLON.Co » en développement sur le territoire de l'agglomération Grand Calais terres & Mers, une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros dans le cadre du fonds de soutien au développement des structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Le versement de cette subvention fera l'objet d'une convention avec la SAS « SIMPLON.Co ».

Les crédits correspondant à cette subvention sont inscrits au budget principal de Grand Calais Terres & Mers, en section fonctionnement au chapitre 65, compte 6574.

Par conséquent, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 euros à la Société par Actions Simplifiée « SIMPLON.Co », afin d'accompagner le développement d'activité de la société tel que décrit ci-dessus ;
- d'autoriser Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention relative au versement de cette subvention ainsi que tout document y afférent ou nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux Mil vingt, le 9 juin, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers est réuni en visioconférence sous la présidence de Madame Natacha BOUCHART, Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, sur la convocation qui lui avait été adressée le 3 juin.

Secrétaire de Séance : M. Emmanuel AGIUS

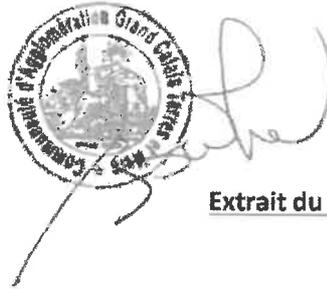
PRESENTS : Mme Bouchart, Présidente ; M. Hamy, M. Allemand, M. Fauquet, M. Grenat, Mme Dumont-Deseigne, M. Agius, M. Mignonet, M. Pestre, Mme Denière-Vampouille, M. Heddebaut, M. Delalin, Vice-Présidents ; M. Andre, Mme Boucher, M. Boutroy, M. Darre, M. De Fleurian, Mme Dupuy, Mme Krawczyk, M. Lacroix, M. Le Gall, M. Legrand, M. Martin, M. Marot, M. Matrat, M. Merlen, Mme Mulot-Friscourt, Mme Noel, Mme Quenez, M. Waroczyk, Conseillers Communautaires.

EXCUSES : M. Dubus et Mme Ducloy-Huyghes donnent pouvoir à M. Allemand
Mme Basset et M. Boulogne donnent pouvoir à M. Agius
M. Biousse et Mme Louchez donnent pouvoir à Mme Noel
Mme Bonnier-Millien et M. Dumont donnent pouvoir à Mme Dumont-Deseigne
M. Cambraye et Mme Van Rooy donnent pouvoir à Mme Bouchart
Mme Guiselain et Mme Heux donnent pouvoir à M. Mignonet
Mme Ducloy et Mme Fontaine donnent pouvoir à M. Grenat
Mme Ledoux et Mme Lemaitre donnent pouvoir à M. Pestre
M. Kara et Mme Leblond donnent pouvoir à Mme Mulot-Friscourt
M. Leroy et M. Lozano donnent pouvoir à M. Waroczyk
Mme Mercier et M. Taccoen donnent pouvoir à M. Martin
M. Duffy donne pouvoir à Mme Quenez
Mme Huchon donne pouvoir à M. Hamy
Mme Lost donne pouvoir à M. Fauquet
Mme Potier donne pouvoir à M. Legrand

M. Bouchel, sans pouvoir

**GRAND
CALAIS**
Terres & Mers

Natacha Bouchart
Présidente de Grand Calais Terres & Mers
Maire de Calais
Vice-Présidente Région Hauts-de-France



Extrait du Registre des Délibérations Communautaires

Délibération du Conseil Communautaire
du 9 juin 2020

2020-120 : PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

Centre de Loisirs Intercommunal Sans Hébergement – Modification du Règlement Intérieur

RAPPORTEUR : MME DENIELE-VAMPOUILLE

Acte certifié exécutoire
compte-tenu de :

- son affichage à l'hôtel
communautaire
le 11 juin 2020
- sa notification faite
le

Et de sa réception en
Préfecture le
11 juin 2020

Pour Mme la Présidente
Par délégation de signature,

La Directrice du Département
des Affaires Générales

Coralie CHARLET

Mesdames, Messieurs,

Suite aux événements liés au COVID – 19, il est proposé de modifier l'article 12 du règlement intérieur afin de permettre le remboursement du Centre du mois d'Avril que nous avons annulé du fait de la situation sanitaire.

Par conséquent, je vous propose,
Mesdames, Messieurs :

- d'adopter l'article 12 du règlement intérieur du Centre de Loisirs Intercommunal Sans Hébergement, ainsi modifié : « Tout remboursement de l'inscription au Centre de Loisirs Intercommunal ne pourra être étudié que sur envoi d'un courrier transmis au service de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers où sera notifié le motif de la demande de remboursement. Ce courrier devra être signé des représentants légaux et sera accompagné d'un justificatif valable (certificat médical, jugement judiciaire, ...) et d'un RIB ou suite à une annulation du Centre de Loisirs Intercommunal par l'Agglomération. »

- d'autoriser Madame la Présidente à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, tout acte relatif au respect du règlement intérieur du Centre de Loisirs Intercommunal Sans Hébergement.

ADOpte A L'UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux Mil vingt, le 9 juin, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers est réuni en visioconférence sous la présidence de Madame Natacha BOUCHART, Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, sur la convocation qui lui avait été adressée le 3 juin.

Secrétaire de Séance : M. Emmanuel AGIUS

PRESENTS : Mme Bouchart, Présidente ; M. Hamy, M. Allemand, M. Fauquet, M. Grenat, Mme Dumont-Deseigne, M. Agius, M. Mignonet, M. Pestre, Mme Denière-Vampouille, M. Heddebaux, M. Delalín, Vice-Présidents ; M. Andre, Mme Boucher, M. Boutroy, M. Darre, M. De Fleurian, Mme Dupuy, Mme Krawczyk, M. Lacroix, M. Le Gall, M. Legrand, M. Martin, M. Marot, M. Matrat, M. Merlen, Mme Mulot-Friscourt, Mme Noel, Mme Quenez, M. Waroczyk, Conseillers Communautaires.

EXCUSES : M. Dubus et Mme Ducloy-Huyghes donnent pouvoir à M. Allemand
Mme Basset et M. Boulogne donnent pouvoir à M. Agius
M. Biousse et Mme Louchez donnent pouvoir à Mme Noel
Mme Bonniez-Millien et M. Dumont donnent pouvoir à Mme Dumont-Deseigne
M. Cambraye et Mme Van Rooy donnent pouvoir à Mme Bouchart
Mme Guiselain et Mme Heux donnent pouvoir à M. Mignonet
Mme Ducloy et Mme Fontaine donnent pouvoir à M. Grenat
Mme Ledoux et Mme Lemaitre donnent pouvoir à M. Pestre
M. Kara et Mme Leblond donnent pouvoir à Mme Mulot-Friscourt
M. Leroy et M. Lozano donnent pouvoir à M. Waroczyk
Mme Mercier et M. Taccoen donnent pouvoir à M. Martin
M. Duffy donne pouvoir à Mme Quenez
Mme Huchon donne pouvoir à M. Hamy
Mme Lost donne pouvoir à M. Fauquet
Mme Potier donne pouvoir à M. Legrand

M. Bouchel, sans pouvoir

Natacha Bouchart
Présidente de Grand Calais Terres & Mers
Maire de Calais
Vice-Présidente Région Hauts-de-France



Extrait du Registre des Délibérations Communautaires

Délibération du Conseil Communautaire
du 9 juin 2020

2020-121 : POLITIQUE DE LA VILLE / Prévention de la Délinquance

Fonds Interministériel de la Prévention et de la Délinquance (FIPD) – Programme d’actions 2020 – Adoption

RAPPORTEUR : MME LA PRESIDENTE

Acte certifié exécutoire
compte-tenu de :

son affichage à l’hôtel
communautaire
le 11 juin 2020

sa notification faite
le

Et de sa réception en
Préfecture le
11 juin 2020

Pour Mme la Présidente
Par délégation de signature,

La Directrice du Département
des Affaires Générales

Coralie CHARLET

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les crédits dédiés à la Prévention de la Délinquance relèvent du Fonds Interministériel de Prévention et de la Délinquance (FIPD)

Les actions éligibles doivent être en adéquation avec les programmes du plan interdépartemental du fonds de prévention de la délinquance.

Quatre grands axes sont définis :

- Jeunes exposés à la délinquance,
- Violences faites aux femmes, intrafamiliales et l’aide aux victimes,
- Amélioration de la tranquillité publique,
- Prévention de la radicalisation et promotion des valeurs de la République

Les différents axes de la prévention de la délinquance font l’objet de groupes de travail spécifiques réunissant les partenaires concernés, au titre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Dans ce cadre, 16 dossiers ont été déposés au titre du FIPD et pour lesquels un financement a été demandé à l'agglomération.

Pour cet appel à projets, 16 dossiers ont été examinés par le service instructeur qui propose :

- Un avis favorable pour 13 projets.

Sur le plan financier, le coût total de ces 13 projets s'élève à 660 969 € et Grand Calais Terres & Mers y participe à hauteur de 97 210 €. Le tableau ci-joint présente les plans de financements de ces projets.

Afin de permettre la poursuite de l'engagement de ces projets, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

-d'autoriser Mme la Présidente à adopter cette programmation annuelle 2020 ;

-d'autoriser Mme la Présidente, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, dans la mesure où l'incidence financière correspond au cadre des montants précisés dans le programme, à :

- signer tous les documents ou conventions susceptibles d'intervenir à cet effet tant avec les partenaires financiers qu'avec les associations porteuses de projets,
- engager les crédits de Grand Calais Terres & Mers dans la limite des plans de financement agréés, et ce, dans la limite du budget voté pour l'exercice 2020.

47 VOIX POUR

9 NON PARTICIPATION AU VOTE

M. MATRAT

MME MULOT-FRISCOURT

MME BOUCHER

M. DE FLEURIAN

MME DENIELE-VAMPOUILLE

M. WAROCZYK

M. ANDRE

M. GRENAT

M. AGIUS

ADOPTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 11/06/2020
Reçu en préfecture le 11/06/2020
Affiché le 
ID : 062-200090751-20200609-D2020121-DE

L'an deux Mil vingt, le 9 juin, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers est réuni en visioconférence sous la présidence de Madame Natacha BOUCHART, Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, sur la convocation qui lui avait été adressée le 3 juin.

Secrétaire de Séance : M. Emmanuel AGIUS

PRESENTS : Mme Bouchart, Présidente ; M. Hamy, M. Allemand, M. Fauquet, M. Grenat, Mme Dumont-Deseigne, M. Agius, M. Mignonet, M. Pestre, Mme Denièle-Vampouille, M. Heddebaux, M. Delalin, Vice-Présidents ; M. Andre, Mme Boucher, M. Boutroy, M. Darre, M. De Fleurian, Mme Dupuy, Mme Krawczyk, M. Lacroix, M. Le Gall, M. Legrand, M. Martin, M. Marot, M. Matrat, M. Merlen, Mme Mulot-Friscourt, Mme Noel, Mme Quenez, M. Waroczyk, Conseillers Communautaires.

EXCUSES : M. Dubus et Mme Ducloy-Huyghes donnent pouvoir à M. Allemand
Mme Basset et M. Boulogne donnent pouvoir à M. Agius
M. Biousse et Mme Louchez donnent pouvoir à Mme Noel
Mme Bonniez-Millien et M. Dumont donnent pouvoir à Mme Dumont-Deseigne
M. Cambraye et Mme Van Rooy donnent pouvoir à Mme Bouchart
Mme Guiselain et Mme Heux donnent pouvoir à M. Mignonet
Mme Ducloy et Mme Fontaine donnent pouvoir à M. Grenat
Mme Ledoux et Mme Lemaitre donnent pouvoir à M. Pestre
M. Kara et Mme Leblond donnent pouvoir à Mme Mulot-Friscourt
M. Leroy et M. Lozano donnent pouvoir à M. Waroczyk
Mme Mercier et M. Taccoen donnent pouvoir à M. Martin
M. Duffy donne pouvoir à Mme Quenez
Mme Huchon donne pouvoir à M. Hamy
Mme Lost donne pouvoir à M. Fauquet
Mme Potier donne pouvoir à M. Legrand

M. Bouchel, sans pouvoir

**RECAPITULATIF GENERAL PAR AXES
DU NOMBRE ET COUT DES PROJETS FIPD 2020 (en euros)**

Axe Prévention de la Délinquance		Cout prévisionnel								
Intitulé de l'action	Nom de la structure	Grand Calais	ETAT / FIPD	Région	Département	Autres	Total TTC	Nombre d'actions		
Le Théâtre Citoyen	Espace Centre l'Evasion	4 500 €	4 500 €		2 785 €		11 785 €	1		
Raid Prévention	Comité Départemental UFOLEP du Pas-de-Calais (UFOLEP 62)	2 491 €	2 300 €				4 791 €	1		
Les Volontaires Cinéma et Cibleymaté	Association Unis-Cités Hauts-de-France - Antenne du Calais	2 500 €	2 500 €	8 323 €	1 000 €	5 800 €	20 123 €	1		
		9 491 €	9 300 €	8 323 €	3 785 €	5 800 €	36 899 €	3		
Axe violences		Cout prévisionnel								
Intitulé de l'action	Nom de la structure	Grand Calais	ETAT / FIPD	Région	Département	Autres	Total TTC	Nombre d'actions		
Aide aux Victimes par l'information juridique	Centre d'information sur les Droits des Femmes et de Familles (CIDFF) de Boulogne Sur Mer	4 000 €	3 200 €			147 €	7 347 €	1		
Permanences juridiques au sein des quartiers	Centre d'information sur les Droits des Femmes et de Familles (CIDFF) de Boulogne Sur Mer	8 500 €	8 500 €		1 260 €	167 €	18 427 €	1		
Aide aux Victimes et lien social. Accompagnement pluridisciplinaire et partenariat des victimes d'actes intrafamiliaux ou accidentels et en particulier subis au sein de la sphère intrafamiliale	France Victimes - Pas de Calais	6 500 €	3 500 €			24 143 €	34 143 €	1		
Intervention d'un travailleur social en brigade de gendarmerie : Fréthun, Adres, Audruicq et Guines	France Victimes - Pas de Calais	1 943 €	15 000 €		15 000 €	13 057 €	45 000 €	1		
Intervention d'un travailleur social en Commissariat de Calais	France Victimes - Pas de Calais	15 000 €	15 000 €		15 000 €		45 000 €	1		
Renforcement du partenariat France Victimes 62 - Direction Départementale de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais	France Victimes - Pas de Calais	2 126 €	7 000 €			10 530 €	19 656 €	1		
Dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales sur la territoire du Calais	Association Habitat Jeunes	38 000 €			8 000 €	358 240 €	404 240 €	1		(dont 318 240 Etat fonctionnement + 15 000 Ville de Calais + 10 000 CCAS de Calais)
		76 069 €	52 200 €	0 €	39 260 €	405 284,00 €	573 813 €	7		

Envoyé en préfecture le 11/06/2020
 Reçu en préfecture le 11/06/2020
 Affiché le 
 ID : 062-200090751-20200609-D2020121-DE

Axe radicalisation		Coût prévisionnel						Total TTC		Nombre d'actions				
Intitulé de l'action	Nom de la structure	Grand Calais	ETAT / FIPD	Région	Département	Autres	Total TTC	Grand Calais	ETAT / FIPD	Région	Département	Autres	Total TTC	Nombre d'actions
Sensibilisation à la radicalisation des jeunes et des familles	Centre d'information sur les Droits des Femmes et de Familles (CIDFF) de Boulogne Sur Mer	3 650 €	3 650 €	0 €	0 €	0 €	7 300 €	3 650 €	3 650 €	0 €	0 €	0 €	7 300 €	1
Lutte contre la récidive														
Intitulé de l'action		Coût prévisionnel						Total TTC		Nombre d'actions				
Accompagnement au sein de l'association de mineurs ou de mineurs exécutant une peine en milieu ouvert. De mineurs faisant l'objet de mesures éducatives ou de sanctions éducatives	Association d'Entraides du Calaisais (AEC)	3 000 €	4 500 €	0 €	0 €	9 407 €	16 907 €	3 000 €	4 500 €	0 €	0 €	9 407 €	16 907 €	1
Accompagnement des jeunes sous main de justice	La Fabrique Défil	5 000 €	5 000 €	0 €	0 €	16 250 €	26 250 €	5 000 €	5 000 €	0 €	0 €	25 657 €	26 250 €	1
TOTAL GÉNÉRAL		97 210,00 €	74 650,00 €	0 €	0 €	437 741,00 €	660 969,00 €	97 210,00 €	74 650,00 €	0 €	0 €	437 741,00 €	660 969,00 €	13

Envoyé en préfecture le 11/06/2020
 Reçu en préfecture le 11/06/2020
 Affiché le 
 ID : 062-200090751-20200609-D2020121-DE

09/06/2020



*Je pour être amené à la
 déléguer le 9 juin 2020
 Communauté de la Présidente
 Nabacha BOUCHART*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 11/06/2020
Reçu en préfecture le 11/06/2020
Affiché le 
ID : 062-200090751-20200609-D2020121-DE

L'an deux Mil vingt, le 9 juin, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers est réuni en visioconférence sous la présidence de Madame Natacha BOUCHART, Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, sur la convocation qui lui avait été adressée le 3 juin.

Secrétaire de Séance : M. Emmanuel AGIUS

PRESENTS : Mme Bouchart, Présidente ; M. Hamy, M. Allemand, M. Fauquet, M. Grenat, Mme Dumont-Deseigne, M. Agius, M. Mignonet, M. Pestre, Mme Denière-Vampouille, M. Heddebaux, M. Delalin, Vice-Présidents ; M. Andre, Mme Boucher, M. Boutroy, M. Darre, M. De Fleurian, Mme Dupuy, Mme Krawczyk, M. Lacroix, M. Le Gall, M. Legrand, M. Martin, M. Marot, M. Matrat, M. Merlen, Mme Mulot-Friscourt, Mme Noel, Mme Quenez, M. Waroczyk, Conseillers Communautaires.

EXCUSES : M. Dubus et Mme Ducloy-Huyghes donnent pouvoir à M. Allemand
Mme Basset et M. Boulogne donnent pouvoir à M. Agius
M. Biousse et Mme Louchez donnent pouvoir à Mme Noel
Mme Bonniez-Millien et M. Dumont donnent pouvoir à Mme Dumont-Deseigne
M. Cambraye et Mme Van Rooy donnent pouvoir à Mme Bouchart
Mme Guiselain et Mme Heux donnent pouvoir à M. Mignonet
Mme Ducloy et Mme Fontaine donnent pouvoir à M. Grenat
Mme Ledoux et Mme Lemaitre donnent pouvoir à M. Pestre
M. Kara et Mme Leblond donnent pouvoir à Mme Mulot-Friscourt
M. Leroy et M. Lozano donnent pouvoir à M. Waroczyk
Mme Mercier et M. Taccoen donnent pouvoir à M. Martin
M. Duffy donne pouvoir à Mme Quenez
Mme Huchon donne pouvoir à M. Hamy
Mme Lost donne pouvoir à M. Fauquet
Mme Potier donne pouvoir à M. Legrand

M. Bouchel, sans pouvoir



Natacha Bouchart
Présidente de Grand Calais Terres & Mers
Maire de Calais
Vice-Présidente Région Hauts-de-France



Extrait du Registre des Délibérations Communautaires

Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

SLO

ID : 062-200090751-20200609-D2020122BIS-DE

Délibération du Conseil Communautaire
du 9 juin 2020

2020-122 : POLITIQUE DE LA VILLE / Prévention de la Délinquance

Reconduction de l'affectation d'un Intervenant Social Gendarmerie – Adoption

RAPPORTEUR : MME LA PRESIDENTE

Acte certifié exécutoire
compte-tenu de :

son affichage à l'hôtel
communautaire
le 11 juin 2020

sa notification faite
le

Et de sa réception en
Préfecture le
11 juin 2020

Pour Mme la Présidente
Par délégation de signature,

La Directrice du Département
des Affaires Générales

Corinne CHARLET

Mesdames, Messieurs,

Les différents axes de la prévention de la délinquance font l'objet de groupes de travail spécifiques réunissant les partenaires concernés, au titre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Quatre grands axes sont définis :

- Les jeunes exposés à la délinquance,
- L'amélioration de la tranquillité publique,
- La prévention de la radicalisation et promotion des valeurs de la République,

et

- Les violences faites aux femmes, intrafamiliales et l'aide aux victimes,

constituent une des orientations prioritaires des travaux du CISPD.

A cet effet, afin de poursuivre en 2020 l'accompagnement social, de garantir l'accueil, l'écoute et l'orientation des victimes d'accidents, d'agressions ou de violences intrafamiliales et d'initier le traitement précoce des situations, l'affectation d'un travailleur social au sein des unités de gendarmerie du Calais est à nouveau proposée.

Le dispositif est porté par l'Association France Victimes 62. Il se développe dans un cadre partenarial entre la gendarmerie nationale, l'association France victimes 62, l'Etat, le Département du Pas de Calais, la communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, la communauté de communes Pays d'Opale et la communauté de communes de la région d'Audruicq.

Sur le plan financier, le coût total du projet s'élève à 45.000 € et Grand Calais Terres & Mers y participe à hauteur de 1 943 € au titre du Fonds Interministériel de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (FIPD). La clé de répartition financière retenue a été le nombre d'habitants concernés par le ressort géographique de l'action.

Afin de permettre la poursuite de l'engagement de ce projet, je vous propose Mesdames, Messieurs :

- d'autoriser Mme la Présidente à adopter ce projet au titre de l'année 2020 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, dans la mesure où l'incidence financière correspond au cadre des montants précisés dans le programme, à signer tous les documents ou conventions susceptibles d'intervenir à cet effet tant avec les partenaires financiers qu'avec l'association porteuse du projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux Mil vingt, le 9 juin, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers est réuni en visioconférence sous la présidence de Madame Natacha BOUCHART, Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, sur la convocation qui lui avait été adressée le 3 juin.

Secrétaire de Séance : M. Emmanuel AGIUS

PRESENTS : Mme Bouchart, Présidente ; M. Hamy, M. Allemand, M. Fauquet, M. Grenat, Mme Dumont-Deseigne, M. Agius, M. Mignonet, M. Pestre, Mme Denière-Vampouille, M. Heddebaut, M. Delalin, Vice-Présidents ; M. Andre, Mme Boucher, M. Boutroy, M. Darre, M. De Fleurian, Mme Dupuy, Mme Krawczyk, M. Lacroix, M. Le Gall, M. Legrand, M. Martin, M. Marot, M. Matrat, M. Merlen, Mme Mulot-Friscourt, Mme Noel, Mme Quenez, M. Waroczyk, Conseillers Communautaires.

EXCUSES : M. Dubus et Mme Ducloy-Huyghes donnent pouvoir à M. Allemand
Mme Basset et M. Boulogne donnent pouvoir à M. Agius
M. Biousse et Mme Louchez donnent pouvoir à Mme Noel
Mme Bonniez-Millien et M. Dumont donnent pouvoir à Mme Dumont-Deseigne
M. Cambraye et Mme Van Rooy donnent pouvoir à Mme Bouchart
Mme Guiselain et Mme Heux donnent pouvoir à M. Mignonet
Mme Ducloy et Mme Fontaine donnent pouvoir à M. Grenat
Mme Ledoux et Mme Lemaitre donnent pouvoir à M. Pestre
M. Kara et Mme Leblond donnent pouvoir à Mme Mulot-Friscourt
M. Leroy et M. Lozano donnent pouvoir à M. Waroczyk
Mme Mercier et M. Taccoen donnent pouvoir à M. Martin
M. Duffy donne pouvoir à Mme Quenez
Mme Huchon donne pouvoir à M. Hamy
Mme Lost donne pouvoir à M. Fauquet
Mme Potier donne pouvoir à M. Legrand

M. Bouchel, sans pouvoir

Natacha Bouchart
Présidente de Grand Calais Terres & Mers
Maire de Calais
Vice-Présidente Région Hauts-de-France



Extrait du Registre des Délibérations Communautaires

Délibération du Conseil Communautaire
du 9 juin 2020

2020-123 : POLITIQUE DE LA VILLE / Prévention de la Délinquance
Déploiement d'un Intervenant Social Commissariat – Adoption

RAPPORTEUR : MME LA PRESIDENTE

Acte certifié exécutoire
compte-tenu de :

son affichage à l'hôtel
communautaire
le 11 juin 2020

sa notification faite
le

Et de sa réception en
Préfecture le
11 juin 2020

Pour Mme la Présidente
Par délégation de signature,

La Directrice du Département
des Affaires Générales

Coralie  RILET

Mesdames, Messieurs,

Les différents axes de la prévention de la délinquance font l'objet de groupes de travail spécifiques réunissant les partenaires concernés, au titre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Quatre grands axes sont définis :

- Les jeunes exposés à la délinquance,
- L'amélioration de la tranquillité publique,
- La prévention de la radicalisation et promotion des valeurs de la République,

et

- Les violences faites aux femmes, intrafamiliales et l'aide aux victimes,

constituent une des orientations prioritaires des travaux du CISPD.

A cet effet, afin de compléter l'intervention sociale en zone gendarmerie, et de développer l'accompagnement social, de garantir l'accueil, l'écoute et l'orientation des victimes d'accidents, d'agressions ou de violences intrafamiliales et d'initier le traitement précoce des situations, l'affectation d'un travailleur social au sein du commissariat et sur le territoire de la circonscription de sécurité publique de Calais est proposée.

Le dispositif est porté par l'Association France Victimes 62. Il se développe dans un cadre partenarial entre la Police Nationale, l'association France victimes 62, l'Etat, le Département du Pas de Calais, la communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers.

Sur le plan financier, le coût total du projet s'élève à 45.000 € et Grand Calais Terres & Mers y participe à hauteur de 15 000 € au titre du Fonds Interministériel de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (FIPD). La clé de répartition financière retenue est égale entre Grand Calais Terres et Mers, le Département du Pas de Calais et l'Etat.

Afin de permettre la poursuite de l'engagement de ce projet, je vous propose Mesdames, Messieurs :

- d'autoriser Mme la Présidente à adopter ce projet au titre de l'année 2020 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, dans la mesure où l'incidence financière correspond au cadre des montants précisés dans le programme, à signer tous les documents ou conventions susceptibles d'intervenir à cet effet tant avec les partenaires financiers qu'avec l'association porteuse du projet.

ADOpte A L'UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

SLO

ID : 062-200090751-20200609-D2020123BIS-DE

L'an deux Mil vingt, le 9 juin, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers est réuni en visioconférence sous la présidence de Madame Natacha BOUCHART, Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, sur la convocation qui lui avait été adressée le 3 juin.

Secrétaire de Séance : M. Emmanuel AGIUS

PRESENTS : Mme Bouchart, Présidente ; M. Hamy, M. Allemand, M. Fauquet, M. Grenat, Mme Dumont-Deseigne, M. Agius, M. Mignonet, M. Pestre, Mme Denière-Vampouille, M. Heddebaux, M. Delalin, Vice-Présidents ; M. Andre, Mme Boucher, M. Boutroy, M. Darre, M. De Fleurian, Mme Dupuy, Mme Krawczyk, M. Lacroix, M. Le Gall, M. Legrand, M. Martin, M. Marot, M. Matrat, M. Merlen, Mme Mulot-Friscourt, Mme Noel, Mme Quenez, M. Waroczyk, Conseillers Communautaires.

EXCUSES : M. Dubus et Mme Ducloy-Huyghes donnent pouvoir à M. Allemand
Mme Basset et M. Boulogne donnent pouvoir à M. Agius
M. Biousse et Mme Louchez donnent pouvoir à Mme Noel
Mme Bonniez-Millien et M. Dumont donnent pouvoir à Mme Dumont-Deseigne
M. Cambraye et Mme Van Rooy donnent pouvoir à Mme Bouchart
Mme Guiselain et Mme Heux donnent pouvoir à M. Mignonet
Mme Ducloy et Mme Fontaine donnent pouvoir à M. Grenat
Mme Ledoux et Mme Lemaitre donnent pouvoir à M. Pestre
M. Kara et Mme Leblond donnent pouvoir à Mme Mulot-Friscourt
M. Leroy et M. Lozano donnent pouvoir à M. Waroczyk
Mme Mercier et M. Taccoen donnent pouvoir à M. Martin
M. Duffy donne pouvoir à Mme Quenez
Mme Huchon donne pouvoir à M. Hamy
Mme Lost donne pouvoir à M. Fauquet
Mme Potier donne pouvoir à M. Legrand

M. Bouchel, sans pouvoir

**GRAND
CALAIS**
Terres & Mers

Natacha Bouchart
Présidente de Grand Calais Terres & Mers
Maire de Calais
Vice-Présidente Région Hauts-de-France



Extrait du Registre des Délibérations Communautaires

Délibération du Conseil Communautaire
du 9 Juin 2020

2020-124 : SPORT

Avenant au règlement intérieur du complexe ICEO

RAPPORTEUR : M. ALLEMAND

Mesdames, Messieurs,

Acte certifié exécutoire
compte-tenu de :

son affichage à l'hôtel
communautaire
le 11 juin 2020

sa notification faite
le

Et de sa réception en
Préfecture le
11 juin 2020

Pour Mme la Présidente
Par délégation de signature,

La Directrice du Département
des Affaires Générales

Cora  STARLET

Dans le cadre de son obligation de responsabilité en tant qu'établissement recevant du public, le complexe ICEO se doit de prendre des mesures spécifiques compte tenu de la situation liée à l'épidémie COVID-19.

Conformément aux préoccupations sanitaires et aux préconisations gouvernementales, le complexe ICEO modifiera son fonctionnement afin de garantir la sécurité du public usager et du personnel.

Ainsi, il est proposé un avenant au règlement intérieur afin de prescrire certaines conditions d'accès, de respect du protocole Covid et de son contrôle, et d'engager les moyens de coercition le cas échéant (exclusions, amendes, poursuites).

Par conséquent, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de valider l'avenant spécifique au règlement intérieur répondant à la problématique susvisée.

ADOpte A L'UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux Mil vingt, le 9 juin, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers est réuni en visioconférence sous la présidence de Madame Natacha BOUCHART, Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, sur la convocation qui lui avait été adressée le 3 juin.

Secrétaire de Séance : M. Emmanuel AGIUS

PRESENTS : Mme Bouchart, Présidente ; M. Hamy, M. Allemand, M. Fauquet, M. Grenat, Mme Dumont-Deseigne, M. Agius, M. Mignonet, M. Pestre, Mme Denière-Vampouille, M. Heddebaut, M. Delalin, Vice-Présidents ; M. Andre, Mme Boucher, M. Boutroy, M. Darre, M. De Fleurian, Mme Dupuy, Mme Krawczyk, M. Lacroix, M. Le Gall, M. Legrand, M. Martin, M. Marot, M. Matrat, M. Merlen, Mme Mulot-Friscourt, Mme Noel, Mme Quenez, M. Waroczyk, Conseillers Communautaires.

EXCUSES : M. Dubus et Mme Ducloy-Huyghes donnent pouvoir à M. Allemand
Mme Basset et M. Boulogne donnent pouvoir à M. Agius
M. Biousse et Mme Louchez donnent pouvoir à Mme Noel
Mme Bonniez-Millien et M. Dumont donnent pouvoir à Mme Dumont-Deseigne
M. Cambraye et Mme Van Rooy donnent pouvoir à Mme Bouchart
Mme Guiselain et Mme Heux donnent pouvoir à M. Mignonet
Mme Ducloy et Mme Fontaine donnent pouvoir à M. Grenat
Mme Ledoux et Mme Lemaitre donnent pouvoir à M. Pestre
M. Kara et Mme Leblond donnent pouvoir à Mme Mulot-Friscourt
M. Leroy et M. Lozano donnent pouvoir à M. Waroczyk
Mme Mercier et M. Taccoen donnent pouvoir à M. Martin
M. Duffy donne pouvoir à Mme Quenez
Mme Huchon donne pouvoir à M. Hamy
Mme Lost donne pouvoir à M. Fauquet
Mme Potier donne pouvoir à M. Legrand

M. Bouchel, sans pouvoir

**GRAND
CALAIS**
Terres & Mers

Natacha Bouchart
Présidente de Grand Calais Terres & Mers
Maire de Calais
Vice-Présidente Région Hauts-de-France



Extrait du Registre des Délibérations Communautaires

Délibération du Conseil Communautaire
du 9 juin 2020

2020-125 : TRANSPORT

Constitution de groupements de commandes entre la Ville de Calais et la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, concernant la fourniture de pièces détachées pour les véhicules et les équipements des parcs automobiles municipal et communautaire pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024

RAPPORTEUR : M. MIGNONET

Acte certifié exécutoire
compte-tenu de :

son affichage à l'hôtel
communautaire
le 11 juin 2020

sa notification faite
le

Et de sa réception en
Préfecture le
11 juin 2020

Pour Mme la Présidente
Par délégation de signature,

La Directrice du Département
des Affaires Générales

Coralie HARLET

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Calais et la Communauté
d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers souhaitent
mettre en communs leur procédure d'achat pour :

- L'achat de pièces de rechange concernant les équipements des véhicules de nettoyage
- L'achat de pièces de rechange pour les véhicules légers et utilitaires.

Ainsi, conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique, un groupement de commandes doit être constitué entre la Ville de Calais et la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers en vue de la passation d'une procédure commune, la Ville de Calais étant désignée coordonnateur de ce groupement.

Le coordonnateur réalisera les procédures sous forme d'un appel d'offres ouvert européen conformément aux articles L2124-2, R2124-2, R.2161-2 et R.2162-5 du Code de la Commande Publique, la valeur estimée du besoin étant supérieure aux seuils de procédure formalisée.

- Fourniture de pièces de rechange pour les véhicules de nettoyage 2021, 2022, 2023 et 2024.

La consultation par voie d'appel d'offres se décompose en huit lots détaillés comme suit :

Lot n°1 : Pièces du constructeur FAUN GRANGE

Montant maximum annuel de 50 000 € HT réparti comme suit :

Ville de Calais : non concernée par ce lot

Grand Calais Terres et Mers : 50 000 € HT maximum

Lot n°2 : Pièces du constructeur SEMAT/ZOLLER

Montant maximum annuel de 170 000 € HT réparti comme suit :

Ville de Calais : 50 000 € HT maximum

Grand Calais Terres et Mers : 120 000 € HT maximum

Lot n°3 : Pièces du constructeur DULEVO

Montant maximum annuel de 70 000 € HT réparti comme suit :

Ville de Calais : 70 000 € HT maximum

Grand Calais Terres et Mers : non concernée par ce lot

Lot N°4 : Pièces du constructeur CMAR

Montant maximum annuel de 60 000 € HT réparti comme suit :

Ville de Calais : 60 000 € HT maximum

Grand Calais Terres et Mers : non concernée par ce lot

Lot N°5 : Pièces du constructeur MONTANIER

Montant maximum annuel de 20 000 € HT réparti comme suit :

Ville de Calais : 20 000 € HT maximum

Grand Calais Terres et Mers : non concernée par ce lot

Lot N°6 : Pièces du constructeur HUWER

Montant maximum annuel de 30 000 € HT réparti comme suit :

Ville de Calais : non concernée par ce lot

Grand Calais Terres et Mers : 30 000 € HT maximum

Lot N°7 : Pièces du constructeur RIVARD

Montant maximum annuel de 50 000 € HT réparti comme suit :

Ville de Calais : non concernée par ce lot

Grand Calais Terres et Mers : 50 000 € HT maximum

Lot N°8 : Fourniture de balais pour balayeuse

Montant maximum annuel de 50 000 € HT réparti comme suit :

Ville de Calais : 50 000 € HT maximum

Grand Calais Terres et Mers : non concernée par ce lot

La procédure donnera lieu à la conclusion d'accords cadre mono-attributaire exécutés par bons de commande conclus jusqu'au 31 décembre 2021. Ils seront ensuite reconductibles tacitement trois fois pour une durée de un an.

- Fourniture de pièces de rechange pour les véhicules légers 2021, 2022, 2023 et 2024.

La consultation par voie d'appel d'offres se décompose en 3 lots comme suit :

Lot n°1 : Pièces du constructeur RENAULT

Montant maximum annuel de 100 000 € HT réparti comme suit :

Ville de Calais : 70 000 € HT maximum

Grand Calais Terres et Mers : 30 000 € HT maximum

Lot n°2 : Pièces des constructeurs du groupe PSA (Peugeot, Citroën, Opel)

Montant maximum annuel de 65 000 € HT réparti comme suit :

Ville de Calais : 40 000 € HT maximum

Grand Calais Terres et Mers : 25 000 € HT maximum

Lot n°3 : Pièces de rechange pour les véhicules et matériels des autres constructeurs.

Montant maximum annuel de 35 000 € HT réparti comme suit :

Ville de Calais : 25 000 € HT maximum

Grand Calais Terres et Mers : 10 000 € HT maximum

La consultation donnera lieu à la conclusion d'accords cadre mono-attributaire exécutés par bons de commande conclus jusqu'au 31 décembre 2021. Ils seront ensuite reconductibles tacitement trois fois pour une durée d'un an.

Le coordonnateur du groupement ainsi constitué est chargé de la procédure de passation, d'attribution et de l'exécution de l'accord-cadre. La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur. Chaque membre du groupement de commande sera chargé du financement de l'accord cadre qu'il conclura avec le prestataire à l'issue de la procédure de consultation.

Par conséquent, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

-d'approuver la constitution de ce groupement de commandes entre la Ville de Calais, et la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers pour la fourniture de pièces détachées pour les véhicules et les équipements des parcs automobiles municipal et communautaire pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024 ;

-d'autoriser Mme la Présidente, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer et à exécuter la convention de groupement de commandes ainsi que tout avenant pouvant intervenir ultérieurement ;

-d'autoriser les consultations par voie d'appel d'offres et dans le cas d'insuccès, de procéder, sur décision de la commission d'appel d'offres, soit au lancement d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit au lancement d'une procédure négociée ;

-d'autoriser Mme la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à signer les accords-cadres en résultant ainsi que tous documents

utiles à intervenir ultérieurement dont l'incidence financière demeure dans le cadre du montant du marché ;

-d'autoriser Mme la Présidente à prendre toute décision relative à l'exécution du marché, y compris celle consistant à procéder à la mise en œuvre de la résiliation des contrats si cela s'avère nécessaire.

Les crédits seront inscrits au budget des exercices au cours desquels les dépenses seront réalisées.

ADOpte A L'UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 11/06/2020
Reçu en préfecture le 11/06/2020
Affiché le 
ID : 062-200090751-20200609-D2020125BIS-DE

L'an deux Mil vingt, le 9 juin, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers est réuni en visioconférence sous la présidence de Madame Natacha BOUCHART, Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, sur la convocation qui lui avait été adressée le 3 juin.

Secrétaire de Séance : M. Emmanuel AGIUS

PRESENTS : Mme Bouchart, Présidente ; M. Hamy, M. Allemand, M. Fauquet, M. Grenat, Mme Dumont-Deseigne, M. Agius, M. Mignonet, M. Pestre, Mme Denière-Vampouille, M. Heddebaux, M. Delalin, Vice-Présidents ; M. Andre, Mme Boucher, M. Boutroy, M. Darre, M. De Fleurian, Mme Dupuy, Mme Krawczyk, M. Lacroix, M. Le Gall, M. Legrand, M. Martin, M. Marot, M. Matrat, M. Merlen, Mme Mulot-Friscourt, Mme Noel, Mme Quenez, M. Waroczyk, Conseillers Communautaires.

EXCUSES : M. Dubus et Mme Ducloy-Huyghes donnent pouvoir à M. Allemand
Mme Basset et M. Boulogne donnent pouvoir à M. Agius
M. Biousse et Mme Louchez donnent pouvoir à Mme Noel
Mme Bonniez-Millien et M. Dumont donnent pouvoir à Mme Dumont-Deseigne
M. Cambraye et Mme Van Rooy donnent pouvoir à Mme Bouchart
Mme Guiselain et Mme Heux donnent pouvoir à M. Mignonet
Mme Ducloy et Mme Fontaine donnent pouvoir à M. Grenat
Mme Ledoux et Mme Lemaitre donnent pouvoir à M. Pestre
M. Kara et Mme Leblond donnent pouvoir à Mme Mulot-Friscourt
M. Leroy et M. Lozano donnent pouvoir à M. Waroczyk
Mme Mercier et M. Taccoen donnent pouvoir à M. Martin
M. Duffy donne pouvoir à Mme Quenez
Mme Huchon donne pouvoir à M. Hamy
Mme Lost donne pouvoir à M. Fauquet
Mme Potier donne pouvoir à M. Legrand

M. Bouchel, sans pouvoir



Natacha Bouchart
Présidente de Grand Calais Terres & Mers
Maire de Calais
Vice-Présidente Région Hauts-de-France



Extrait du Registre des Délibérations Communautaires

Délibération du Conseil Communautaire
du 9 juin 2020

2020-127 : FINANCES

Augmentation du capital de la SPL « Commerce et Centre urbain Calais ».

RAPPORTEUR : MME MULOT-FRISCOURT

Acte certifié exécutoire
compte-tenu de :

son affichage à l'hôtel
communautaire
le 11 juin 2020

sa notification faite
le

Et de sa réception en
Préfecture le

10 juin 2020

Pour Mme la Présidente
Par délégation de signature,

La Directrice du Département
des Affaires Générales

Coralie CHAULET

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 04 février 2015, le Conseil Municipal de la Ville de Calais a approuvé la création d'une Société Publique Locale « Commerce et Centre urbain Calais » afin d'optimiser la gestion du centre commercial Calais Cœur de Vie et d'accroître plus généralement le rayonnement du commerce de centre-ville calaisien.

La SPL Commerce et Centre urbain Calais est régie par les dispositions du livre II du code de commerce relatives aux sociétés anonymes, par les articles L.1521-2 à L.152-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération en date du 05 mars 2015, la Communauté d'agglomération Cap Calaisais a décidé de participer au capital de cette société et s'est porté acquéreur de 71 actions d'une valeur nominale de 1 000€. Elle est ainsi représentée au sein de cette société.

Depuis, après des appels à souscription réalisés par ladite société, la communauté d'agglomération est aujourd'hui détentrice de 98 actions d'une valeur nominale de 1 000€.

Le Conseil d'Administration de la SPL « Commerce et centre urbain » propose de nouveau à ses actionnaires de procéder à l'augmentation du capital de la Société à hauteur de 636 000 €.

La ville de Calais pour répondre à cette sollicitation a décidé de procéder à la conversion de son apport en compte de 630 000€ réalisé en 2019. La communauté d'agglomération, quant à elle, possède 6 droits souscription. Il vous est proposé de souscrire à 4 actions pour un montant total de 4 000€.

Par conséquent, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

-d'accepter la proposition de souscrire de nouvelles actions au capital de la SPL.

42 VOIX POUR

9 NON PARTICIPATION

M. HAMY

M. MIGNONET

M. GRENAT

MME BOUCHART

M. AGIUS

MME HEUX

M. PESTRE

MMME VAN ROY

MME KRAWCZYK

5 ABSTENTIONS

M. ANDRE

M. DE FLEURIAN

MME BOUCHER

MME QUENEZ

M. DUFFY, excusé pouvoir à MME QUENEZ

ADOPTE

COMMERCE ET CENTRE URBAIN CALAIS

Société Anonyme au capital de 9 608 000,00 €

Siège social : rue Neuve

62100 CALAIS

812 649 226 RCS BOULOGNE SUR MER

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

MONTANT ET MODALITES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

En vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 mai, il est procédé, du 15 mai 2020 au 15 juillet 2020, à une augmentation du capital social par souscription en numéraire d'une somme de six-cent trente-six mille (636 000) euros, pour le porter ainsi de neuf millions six-cent huit mille (9 608 000) euros à dix millions deux-cent quarante-quatre mille (10 244 000) euros, par création d'actions nouvelles à souscrire et libérer en numéraire.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'émission, au pair, de six-cent trente-six (636) actions nouvelles de mille (1 000,00) euros chacune, à libérer de la totalité à la souscription.

A chaque action est attaché un droit de souscription.

Les propriétaires d'actions jouissent d'un droit préférentiel de souscription en vertu duquel les actions anciennes donnent droit à la souscription à titre irréductible de cent cinquante-neuf (159) actions nouvelles pour deux mille quatre-cent deux (2 402) actions anciennes possédées.

Les actionnaires peuvent, en outre, souscrire à titre réductible aux actions qui n'auront pas été souscrites à titre irréductible et ce, proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes. Les versements opérés à raison des souscriptions à titre réductible qui ne pourront pas être servies seront restitués aux ayants droit, sans intérêt, aussitôt après l'établissement du barème de répartition qui sera adressé à chacun des souscripteurs d'actions à titre réductible, par lettre recommandée.

Les actions souscrites seront, lors de la souscription, libérées en espèces ou par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible du souscripteur vis-à-vis de la société.

VERSEMENTS DES FONDS

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront reçus au siège social et déposés .

FORMALITES DE PUBLICITE

Une copie des délibérations sus-visées de l'assemblée générale extraordinaire est déposée au greffe du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER.

CONDITIONS DE L'EMISSION

Si, après clôture de la souscription, toutes les actions n'ont pas été souscrites, l'augmentation de capital ne pourra être réalisée, à moins que l'insuffisance des souscriptions représente moins de trois pour cent de l'augmentation de capital, auquel cas, conformément à la loi, le conseil pourra, d'office, limiter cette augmentation au montant des souscriptions recueillies.

*Un pou être annexé à la
délibération 2020-127 du Conseil
Communautaire du 9 juin 2020*

La Présidente

Natacha SAUCHART



BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Nous soussignés LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND CALAIS TERRES & MERS,
dont le siège est à CALAIS (Pas de Calais) 76 boulevard Gambetta ,

titulaire de à 6 droits de souscription
en qualité de propriétaire de 98 actions

de la société COMMERCE ET CENTRE URBAIN CALAIS

connaissance prise des conditions de l'émission résumées ci-dessus et mentionnées intégralement
dans l'avis d'émission qui m'a été adressé par lettre recommandée avec accusé de réception,
déclare par le présent bulletin, souscrire à :

..... quatre (4) actions à titre irréductible
..... actions à titre réductible

et en conséquence, libère ces actions à concurrence de mille (1 000) euros par action, savoir :

- par versement en espèces d'une somme de quatre mille (4000) euros
- par compensation avec une créance liquide et exigible que je détiens sur la société,
à hauteur de

soit une somme totale de quatre mille (4000) euros

Fait à Calais

Le

En deux exemplaires, dont un est resté en ma possession (*)

(*) A signer par le souscripteur qui devra faire précéder sa signature de la mention manuscrite :
"Bon pour souscription à (en toutes lettres) actions à titre irréductible et à
..... (en toutes lettres) actions à titre réductible."

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux Mil vingt, le 9 juin, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers est réuni en visioconférence sous la présidence de Madame Natacha BOUCHART, Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, sur la convocation qui lui avait été adressée le 3 juin.

Secrétaire de Séance : M. Emmanuel AGIUS

PRESENTS : Mme Bouchart, Présidente ; M. Hamy, M. Allemand, M. Fauquet, M. Grenat, Mme Dumont-Deseigne, M. Agius, M. Mignonet, M. Pestre, Mme Denière-Vampouille, M. Heddebaux, M. Delalin, Vice-Présidents ; M. Andre, Mme Boucher, M. Boutroy, M. Darre, M. De Fleurian, Mme Dupuy, Mme Krawczyk, M. Lacroix, M. Le Gall, M. Legrand, M. Martin, M. Marot, M. Matrat, M. Merlen, Mme Mulot-Friscourt, Mme Noel, Mme Quenez, M. Waroczyk, Conseillers Communautaires.

EXCUSES : M. Dubus et Mme Ducloy-Huyghes donnent pouvoir à M. Allemand
Mme Basset et M. Boulogne donnent pouvoir à M. Agius
M. Biousse et Mme Louchez donnent pouvoir à Mme Noel
Mme Bonniez-Millien et M. Dumont donnent pouvoir à Mme Dumont-Deseigne
M. Cambraye et Mme Van Rooy donnent pouvoir à Mme Bouchart
Mme Guiselain et Mme Heux donnent pouvoir à M. Mignonet
Mme Ducloy et Mme Fontaine donnent pouvoir à M. Grenat
Mme Ledoux et Mme Lemaitre donnent pouvoir à M. Pestre
M. Kara et Mme Leblond donnent pouvoir à Mme Mulot-Friscourt
M. Leroy et M. Lozano donnent pouvoir à M. Waroczyk
Mme Mercier et M. Taccoen donnent pouvoir à M. Martin
M. Duffy donne pouvoir à Mme Quenez
Mme Huchon donne pouvoir à M. Hamy
Mme Lost donne pouvoir à M. Fauquet
Mme Potier donne pouvoir à M. Legrand

M. Bouchel, sans pouvoir